



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2021 / 078

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Accès au grade de brigadier-chef principal

Le Maire de Saint André de l Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BARDOUX Aurélie , gardien brigadier de police municipale Echelon : 08 - par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 03/05/2021

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

Notifié le

Le Maire,
Franck BERNARD.





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2021 / 079

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2021**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de Saint André de l'Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme SEGUIS Elisabeth , adjoint territorial d'animation Echelon : 09 - par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 03/05/2021**

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

Notifié le

**Le Maire,
Franck BERNARD.**





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2021 / 080

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Le Maire de Saint André de l'Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme TOUAHRI Taous , adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Echelon : 09 - par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 03/05/2021

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

Notifié le

Le Maire,
Franck BERNARD.



* Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2021 / 081

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Saint André de l'Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. BOUDIER David , adjoint technique territorial Echelon : 07 - par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 03/05/2021

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

Notifié le

Le Maire,
Franck BERNARD.





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2021 / 082

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Saint André de l'Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. BERNARD Raphaël , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 - par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 03/05/2021

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

Notifié le

Le Maire,
Franck BERNARD.





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Personnel titulaire et stagiaire de la FP - 2021 / 083

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ANIMATEURS TERRITORIAUX

Accès au grade d'animateur principal de 1ère classe

Le Maire de Saint André de l'Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. SARI Hamza , animateur principal de 2ème classe Echelon : 08 - par ancienneté	1	01/04/ 2021

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif * (53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen), un recours pour excès de pouvoir, dans les 2 mois de la notification de l'arrêté

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ST ANDRE DE L'EURE, le 03/05/2021

Certifié exécutoire le présent arrêté publié le

Notifié le

Le Maire,
Franck BERNARD.



* Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr